



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique agricole

Question écrite n° 3512

Texte de la question

M. Michel Bouvard interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nouvelle loi d'orientation agricole qui doit définir la politique agricole de la prochaine décennie. Il souhaite connaître la liste des organismes qui seront consultés sur l'élaboration de celle-ci et les critères retenus pour leur sélection.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation agricole fait l'objet de toutes les concertations nécessaires. A cet effet, un groupe de travail a été installé le 2 octobre avec les représentants de l'ensemble des organisations professionnelles (APCA, CNMCCA, CFCA, FNSEA, CNJA, Confédération paysanne, ANIA) des syndicats représentatifs de salariés, d'associations de consommateurs ou de protection du cadre de vie. Il aura à travailler sur les grandes orientations rappelées par le ministre d'ici à la fin de l'année en associant, en tant que de besoin, des représentants des organismes compétents en fonction de l'ordre du jour des réunions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3512

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3023

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4185